

LA CARRIÈRE DE FORTUNATUS, AUG(USTI) LIB(ERTUS).

PAR

LUCREȚIU MIHĂILESCU-BÎRLIBA

On a soutenu, et non sans fondement, que «l'âge d'or» des affranchis s'était terminé à la fin du I^{er} siècle ap. J.-C., et que l'influence des affranchis dans le cadre de la vie politique et administrative avait considérablement diminué à partir des règnes de Trajan et d'Hadrien (Mrozek, 1975, 312; Boulvert, 1970, 392-397). L'affirmation est partiellement vraie; quelques nuances s'imposent. D'une part, l'époque où Acilius Sthenelus réussissait à vendre pour 400 000 sesterces 60 *iugera* cultivées avec des vignobles (Pline l'Ancien, 14, 49) était déjà éloignée. On ne peut parler non plus d'exemple comme celui de C. Caecilius Isidorus, qui possédait 3600 troupeaux de grand bétail, 257 000 autres animaux, 4 116 esclaves, plus 60 millions sesterces, qu'il mettait continuellement dans la circulation monétaire (Pline l'Ancien, 33, 135). D'autre part, tous ces exemples se retrouvent dans la péninsule italienne. On sait qu'à partir de Trajan et d'Hadrien, on accorde une attention spéciale à l'organisation des provinces. Il est vrai que les sources littéraires sont, à cette époque, laconiques en ce qui concerne les affranchis et les inscriptions ne mentionnent des affranchis avec des fortunes comparables à celles qu'on trouve du I^{er} siècle. Cependant, aux II^e et III^e siècles ap. J.-C., dans le cadre de cette catégorie sociale, les affranchis impériaux s'affirment presque aussi fort qu'avant. Mais s'ils sont toujours actifs, ils ne disposent plus des mêmes sommes d'argent comme au I^{er} siècle ap. J.-C. Désormais leur influence s'exerce surtout dans les provinces. Leurs postes détenus dans l'administration font qu'ils sont des personnages respectés, grâce à leur habileté, leur instruction et leur relation personnelle avec l'empereur.

Ainsi se présente Fortunatus, *Aug(usti) lib(ertus)*, qui remplit le poste d'*adiutor tabularii*. Bien sûr, à première vue, sa carrière ne semble pas spectaculaire. Dans la hiérarchie de l'administration financière, ces *adiutores tabularii* sont sous les ordres directs du *tabularius* (le chef du bureau, où étaient gardés les registres des comptes) (P. R. C. Weaver, 1972, 239) et connaissaient tous les renseignements contenus dans les registres. Le calcul des impôts, des taxes douanières, toutes ces activités dépendaient de la responsabilité de l'*adiutor tabularii*.

Pourquoi Fortunatus attire-t-il l'attention? Parce qu'il est apparu au moins dans trois (sinon quatre) inscriptions, une en Dacie, à Ulpia Traiana Sarmizegetusa, et les autres en Pannonie Supérieure, à Poetovio (Weaver, 1972, 240).

Voici les textes des inscriptions.

1. Sarmizegetusa:

D(is) M(anibus) / Aureliae Victoriae / incomparabili feminae / Fortunatus Au[g](usti) lib(ertus) / adiutor tabul(ar)ii / coniugi karissimae / h(oc) m(onumentum) h(eredem) n(on) s(equetur) (CIL III 1469=IDR III/2, 396).

2. Poetovio:

I(ovi) O(ptimo) M(aximo) / Fortunatus Aug(usti) lib(ertus) adiu[t]or tabul(ar)ii p(rovinciae) P(annoniae) S(uperioris) (CIL III, 4023=Dobó, 1968, no. 338).

3. Poetovio:

Pro salute Fortuni posuit Fortunatus (CIL III 4047).

4. Poetovio:

... / mensibus III Fortunatus Aug(usti) lib(ertus) / adiut(or) tabul(arum) / t(estamento) f(ieri) i(ussit) (CIL III 4062).

Plusieurs raisons plaident pour le fait que les inscriptions mentionnées se réfèrent à la même personne. En premier lieu, un nombre limité de personnes pouvait commander l'exécution de monuments de ce type; le rappel du nom et sa similitude dans les inscriptions que nous étudions ne peuvent pas être une simple coïncidence.



Fig. 1

Un autre argument, qui nous permet de continuer la démonstration, est aussi l'identité du poste (*adiutor tabularum*): trois inscriptions représentent plus qu'un accident.

Enfin, l'argument principal dans de tels cas doit être celui du temps et de l'espace. Le fait que Fortunatus apparaît dans deux provinces différentes (la Pannonie et la Dacie) indique un transfert de personnel administratif d'une province à une autre, dans un intervalle de temps rapproché.

Avant de commencer la démonstration, il faut indiquer que le monument de Sarmizegetusa peut être daté du dernier quart du II^e siècle, d'après le caractère et la forme des lettres (*IDR III/2, 396*). Une datation analogue est constatée dans le cas de deux inscriptions mentionnées à Poetovio (les inscriptions numérotées par nous avec les n^{os} 2 et 4) (Dobó, 1968, 194).

Quant à ces faits, nous pouvons mentionner qu'en 180, l'ex-gouverneur des provinces de la Pannonie Inférieure et de la Dalmatie, C. Vettius Sabinianus Iulius Hospes, devient *legatus Augusti pro praetore Daciae*; nous ne savons pas combien de temps son gouvernement a duré en Dacie, mais, en 183, il apparaît comme gouverneur (*legatus Augusti pro praetore*) de la Pannonie Supérieure (*CIL III 4426=AE, 1920, 45=Dobó, 1968, 46*). Il est très probable que sa nomination dans cette dernière responsabilité ait eu lieu en 182, parce qu'à cette date c'est M. Valerius Maximianus qui gouverne la Dacie (*CIL III 1222*). C'est le seul cas, parmi tous les *legati Augusti* des Dacies et de la Pannonie Supérieure (l'époque où ces provinces faisaient partie de l'Empire romain), qui nous signale un déplacement d'un gouverneur d'une province à une autre (de Dacie en Pannonie Supérieure). On ne doit pas considérer ce cas comme une exception, seulement parce que c'est l'unique exemple rencontré jusqu'à présent. En effet, dans l'ensemble de l'appareil bureaucratique romain, ces déplacements étaient fréquents. En tout cas, les rotations se faisaient sur des critères des compétences et des nécessités administratives

et militaires: les *legati Augusti* faisaient partie de l'ordre sénatorial et avaient parcouru, dans le cadre de leur propres carrières, toutes les fonctions militaires et civiles importantes et s'étaient distingués dans différents conflits armés ou situations difficiles: les guerres avec les Daces, les Parthes, les Marcomans, l'apaisement de quelques agitations locales. On rencontre des exemples de ces gouverneurs même en Pannonie: M. Pontius Laelianus Larcus Sabinus (*legatus* de la Pannonie Inférieure, de la Pannonie Supérieure et de la Syrie) (*CIL* VI 1497=Dobó, 1968, 37; *CIL* XVI 96, 97, 178); M. Iallius Bassus Fabius Valerianus (*legatus* de la Pannonie Inférieure, de la Mésie Inférieure, puis de la Pannonie Supérieure) (*CIL* VI 1119=AE, 1961, 171; *CIL* XII 2713=Dobó, 1968, 41; Dion Cassius, 71, 3, 1).

Dans ces conditions, il n'est pas difficile à supposer que Fortunatus était installé comme *adiutor tabularii* à Sarmizegetusa vers 180 et qu'il a accompagné Iulius Hospes en Pannonie, où il est resté jusqu'à sa mort. La datation approximative de l'inscription de Sarmizegetusa devient plus précise maintenant, quand le seul cas – connu jusqu'à ce moment – de déplacement du gouverneur de Dacie en Pannonie Supérieure, confirme les hypothèses antérieures. Pour compléter notre argumentation, il est aussi nécessaire de prendre en compte le cas de Ti. Claudius Xenophon, *procurator* de la province de Dacie Apulensis, dans les années 182-183; quelques années plus tard (vers 188), il est *procurator argentariarum Pannonicarum et metallorum*. Fonctionnaire expérimenté dans le domaine de l'administration minière et de la construction des routes (ancien *procurator viarum urbis* et *procurator Illyrici per Moesiam Inferiorem et Dacias tres*, et aussi *procurator Asiae*) (*CIL* III 7127=Dobó, 1968, 281), Claudius Xenophon a travaillé aussi en Pannonie, ainsi qu'en Dacie; il est possible qu'il ait suivi son supérieur, Iulius Hospes, dans la Pannonie Supérieure.

Dans la période entre 180 et 188, Fortunatus exerce ses attributions d'abord en Dacie, puis en Pannonie Supérieure; on peut supposer que son efficacité aurait constitué une des raisons de sa nomination avec Claudius Xenophon. La convergence des noms, des fonctions et du déplacement, le seul connu dans l'histoire de la Dacie et de la Pannonie Supérieure, ainsi que la chronologie proposée pour le gouverneur et le procureur permettent de renforcer notre hypothèse.

On peut maintenant tenter la reconstitution partielle de la carrière de Fortunatus. Ainsi, dans les inscriptions n'apparaissent pas le *praenomen* et le *nomen*; il est facile à supposer qu'il a été l'affranchi d'un des derniers Antonins, soit Marc Aurèle, soit Commode. Son activité est connue grâce au matériel épigraphique, pendant le règne de Commode: il devait être son affranchi et portait sans doute le nom de Marcus Aurelius Fortunatus. Il est désigné par l'empereur, après *manumissio*, fonctionnaire dans l'administration minière. On ne peut pas savoir exactement s'il a exercé ses attributions d'*adiutor tabularii* avant 180 dans d'autres provinces que la Dacie. On ignore aussi les dimensions de sa fortune avant 180. Elle devait être, quand-même, considérable (le monument élevé en Dacie constitue un fort argument) (Russu, *IDR* III/2, 396).

On pourrait penser que l'inscription de Sarmizegetusa est un hasard, dû au fait que Fortunatus serait venu en Dacie pour faire construire ce monument à sa femme (une affranchie aussi et, selon toute probabilité, d'origine Dace – le gentilice Aurelius était très répandu à cette époque dans toute la Dacie) (Russu, *IDR* III/2, 396). Mais la nature de sa fonction fait plus probable l'hypothèse que Fortunatus a effectivement travaillé en Dacie.

En qualité d'*adiutor tabularii* de la Dacie Apulensis, il travaille à Sarmizegetusa. Même si l'administration minière de la Dacie avait son centre à Ampelum, c'était à Sarmizegetusa où les données concernant l'exploitation minière étaient centralisées. Certainement, Fortunatus possédait des connaissances dans le domaine des douanes, étant donné qu'il devait calculer les impôts et les taxes. D'ailleurs, son supérieur, Claudius Xenophon a été *procurator Illyrici*. À Sarmizegetusa se trouvait aussi un des principaux bureaux douaniers du *Publicum Portorium Illyrici*.

La pierre funéraire construite pour sa femme morte est considérée par I. I. Russu «un des les plus imposants monuments funéraires de la Dacie romaine» (Russu, *IDR* III/2, 396). En effet, la plaque en marbre encadrée d'une bordure *tabula ansata*, entouré des reliefs, et les grandes dimensions de cette plaque indiquent que Fortunatus n'a rien épargné pour assurer à sa femme décédée un monument funéraire à la mesure de sa position sociale. Quand-même, on ne connaît précisément la date de la mort de sa femme. Il est possible que le monument soit élevé pendant que Fortunatus travaillait à Poetovio. Ce qui est sûr, c'est qu'il a travaillé aussi en Dacie, où il a connu sa femme. On remarque que Fortunatus ne mentionne dans aucune inscription son *praenomen*

et son *nomen*, tout à fait normal à cette époque (Boulvert, 1974, 80-82). Du point de vue financier, Fortunatus était son propre gestionnaire. Cependant, il mentionne son origine servile par la formule *Aug(usti) lib(ertus)*. Ce titre d'affranchi impérial devait d'ailleurs imposer un certain respect dans la société locale, où il représentait le pouvoir impérial et son administration.

À la fin de la décennie, Fortunatus est sollicité pour travailler à Poetovio, toujours dans l'administration financière, activité liée sans doute à celle de l'administration minière. Selon nous, un transfert eut lieu en même temps que le déplacement de l'ex-procureur de la Dacie, Claudius Xenophon, nommé à cette époque *procurator argentariarum Pannonicarum et metallorum*. Dans la mesure où Ti. Claudius Xenophon est le supérieur direct de Fortunatus, la simultanéité de ce déplacement et préférable à un transfert de Fortunatus, accompagnant le gouverneur Iulius Hospes. Les inscriptions n'ont pas mentionné jusqu'aujourd'hui les noms de certaines exploitations minières plus importantes. Il semble bien cependant que les mines d'argent de Dalmatie et celles de fer de Norique étaient indirectement administrées de Pannonie (Mócsy, 1962, 594).

Poetovio n'était sans doute pas le centre proprement dit d'exploitation minière (aussi bien que Sarmizegetusa), mais on sait que la résidence du *tabularium* de la province, ainsi que le chef-lieu du *Publicum Portorium Illyrici* se trouvait dans cette ville (De Laet, 1949, 221). Poetovio, située sur la route commerciale qui joignait Aquilée à Carnuntum, est devenue *colonia* sous Trajan et constituait le siège de la *legio XII Gemina*. La ville a une importance militaire prépondérante. À plus forte raison, le maintien d'archives et de registres concernant l'administration minière se justifie. En même temps, comme on l'a souligné, l'échange commercial entre Aquilée et Carnuntum est devenu régulier (Dobó, 1968, 170), et Poetovio représente un point obligatoire dans le commerce de transit sur le territoire de la Pannonie.

L'installation de Fortunatus dans cette colonie n'est pas surprenante, les motifs de son transfert (comme d'autres fonctionnaires, bien sûr) étant, probablement, des raisons d'augmentation de l'efficacité de l'administration minière de Dalmatie et de Norique.

Plus tard, Fortunatus fait édifier un autel votif en l'honneur de Iupiter Optimus Maximus (inscription no. 2). La nature et les dimensions de ce monument parlent d'elles-mêmes de l'état matériel de celui qui fait la dédicace.

L'inscription no. 3 de notre classement présente des incertitudes. Elles viennent du fait que Fortunatus renonce à la formule *Aug(usti) lib(ertus)*, qui était présente jusqu'à ce moment-là dans ses inscriptions. La localité est la même, Poetovio, mais la datation est incertaine. On doit garder des doutes sérieux en ce qui concerne le dédiant, parce que ce type de mention se réfère à un pèlerin, statut social moins brillant qu'un affranchi impérial.

Bien qu'incomplète, la dernière inscription que nous utilisons (no. 4) dans ce texte est celle qui mentionne la fin de Fortunatus. Nous découvrons que cet *Aug(usti) lib(ertus), adiut(or) tabul(ar)ii*, dont on ignore l'âge au moment du décès, a pris certaines dispositions testamentaires – *t(estamento) f(ieri) i(ussit)*. Il est inutile de rappeler que l'inscription représente une preuve de sa prospérité. L'héritier (*heres*) mentionné dans l'inscription dédiée à sa femme décédée, lui fait élever ce monument. Bien qu'on ne connaisse pas l'âge de Fortunatus à sa mort, on peut supposer que son décès fut assez tardif, le seul argument étant qu'il avait au moins un héritier. L'inscription avec la fonction de Fortunatus posée comme apposition indique la mort en poste de celui-ci. On a démontré récemment que les affranchis pouvaient être maintenus en activité longtemps sans limite d'âge (Chantraine, 1973, 307-329). Ce sont des exemples même parmi les *adiutores tabulariorum*, qui exercèrent leurs fonctions après 55 ans (Chantraine, 1973, 312). Enfin, l'expérience de Fortunatus prouve qu'il avait au moins 45-50 ans, sinon plus, à sa mort.

En reconstituant cette carrière d'un affranchi impérial, on a rencontré plusieurs incertitudes, soit par manque d'une datation sûre (dans un cas), soit par le fait que son poste, par sa nature, n'a pas attiré l'attention des contemporains. Cet article se veut être un commencement de la recherche dans cette direction, en indiquant en même temps quelques hypothèses sur lesquelles on peut fonder la démonstration*.

* Mes vifs remerciements aux Prof. Alain Tranoy, Prof. Patrick Le Roux, Prof. Segolène Demougin, Prof. Octavian Bounegru et Prof. Alexandru Suceveanu pour

les suggestions et les corrections proposées pendant la préparation de cet article.

RÉFÉRENCES

A. Sources antiques:

Dion Cassius = DION CASSIUS, *Roman History*, ed. E. Cary, Londres & Cambridge, 9 vol., 1968-1970.

Pline l'Ancien = PLINE L'ANCIEN, *Historia naturalis*, ed. H. Rackham, vol. 4: *Libri XII-XVII*, 1968, vol. 9: *Libri XXXIII-XXXV*, 1968.

B. Encyclopédies:

Mócsy, 1962 = A. MÓCSY, dans PAULY-WISSOWA, *Real Encyclopädie der klassischen Altertumswissenschaft*, Suppl. IX, sv. *Pannonia*, col. 516-776, Stuttgart, 1962.

C. Corpus des inscriptions:

AE = *L'Année épigraphique*, Paris, 1961.

CIL = *Corpus Inscriptionum Latinarum*, Berlin, 1863 sqq.

IDR = *Inscriptiile Daciae romane*, Bucarest, 1975-1985.

D. Ouvrages spécialisés:

Boulvert, 1970 = BOULVERT, G., *Esclaves et affranchis impériaux sous le Haut-Empire romain. Rôle politique et administratif*, Naples, 1970.

Boulvert, 1974 = BOULVERT, G., *Domestique et fonctionnaire sous le Haut-Empire romain. La condition de l'affranchi et de l'esclave du prince*, Paris, 1974.

Chantraine, 1973 = CHANTRAINE, H., *Ausserdienststellung und Altersversorgung kaiserlicher Sklaven und Freigelassenen*, *Chiron*, 3, 1973, p. 307-329.

De Laet, 1949 = DELAET, S. J., *Portorium, Etude sur l'organisation douanière chez les Roumains, surtout à l'époque du Haut-Empire*, Bruges, 1949.

Dobó, 1968 = DOBÓ, A., *Die Verwaltung der römischen Provinz Pannonien von Augustus bis Diokletianus*, Budapest, 1968.

Mrozek, 1975 = MROZEK, ST., *Wirtschaftliche Grundlagen des Aufstiegs der Freigelassenen im Römischen Reich*, *Chiron*, 5, 1975, p. 311-316.

Weaver, 1972 = WEAVER, P. R. C., *Familia Caesaris. A Social Study of the Emperor's Freedmen and Slaves*, Cambridge, 1972.